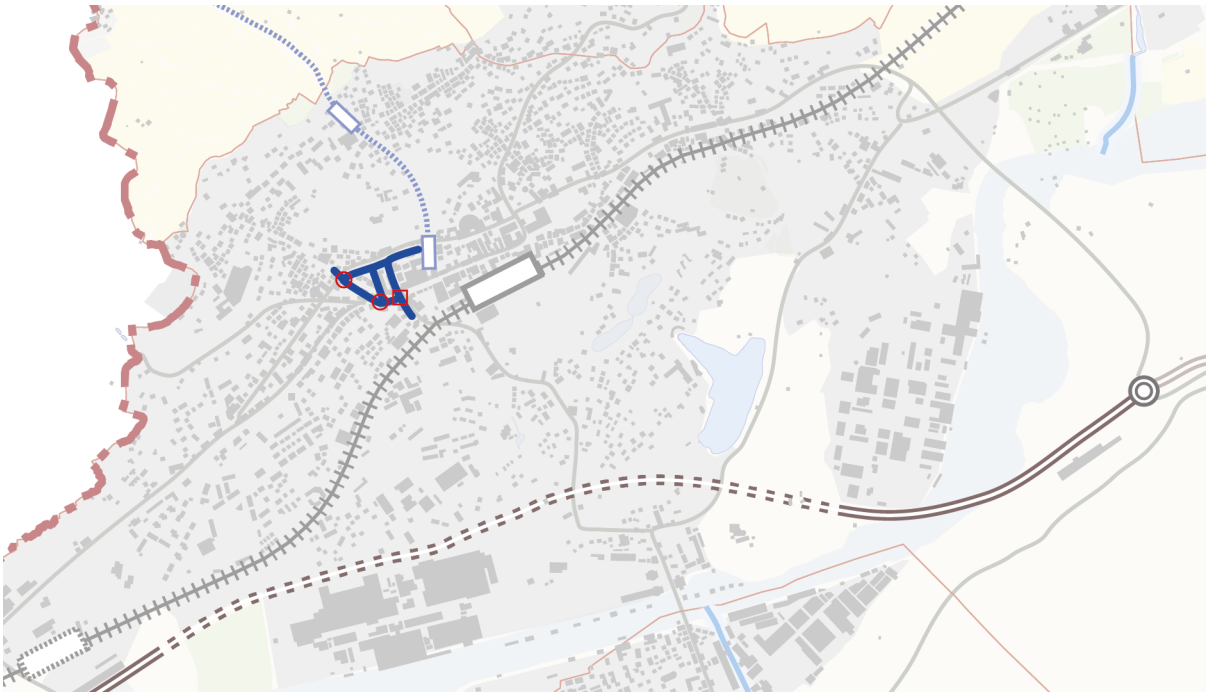
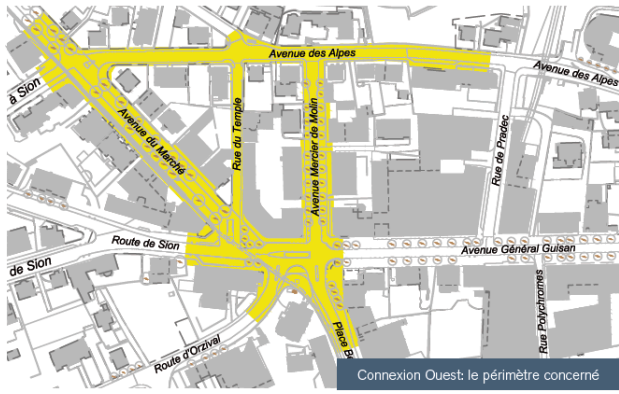
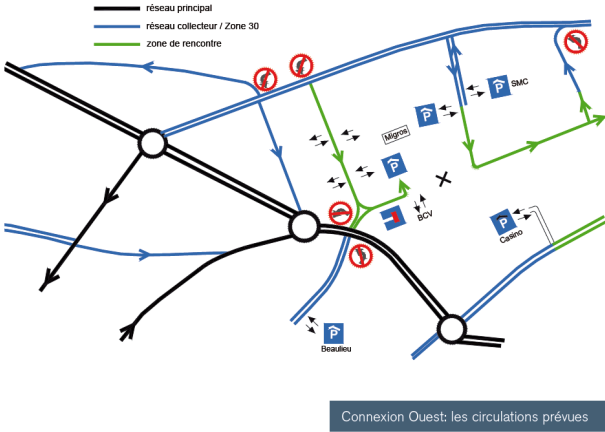


MESURE M1.2	SIERRE / REQUALIFICATION DE LA PLACE BEAULIEU ET DE L'AVENUE DU MARCHÉ (CONNEXION OUEST)	
Thématique(s) : M1 - Aménagements routiers pour la circulation des transports publics U2 - Les secteurs stratégiques	Priorité : A	
Territoire concerné : Sierre Maitre d'ouvrage : Sierre		
Mesure du PA2 en relation : - Mesure du PA3 corrélée / liée : M1.1 - Sierre / Requalification de l'Avenue et de l'Esplanade de la Gare Autres coordinations : Pont de Beaulieu en 2017 par et pour les CFF Rampe routière vers la gare Maille Nord du projet "Sierre se transforme"		
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;">  </div> <div style="width: 45%;">  </div> <div style="width: 45%;">  </div> </div> <p style="text-align: center; margin-top: 10px;"><i>Source : Plan directeur d'aménagement du centre-ville, Information sur l'évolution du dossier, Novembre 2015, Ville de Sierre</i></p>		

INTENTION

Etat actuel

Ce secteur constitue aujourd'hui la zone d'entrée ouest au centre-ville. Il est certes fonctionnel mais les changements à venir, dont notamment la création du Complexe Sud, nécessitent un réaménagement répondant aux besoins d'accessibilité du nouveau projet et prenant en compte les nouvelles cadences et dessertes des bus d'agglomération.

Données quantitatives

TJM - avenue du Marché : env. 2'100 véh./jr en 2016 (source : Ville)

TJM - place Beaulieu : env. 12'000 véh./jr en 2016 (source : Ville)

Objectifs

Objectifs généraux :

- Offrir une grande qualité piétonne autour des pôles d'attractivité et des centres urbains
- Distribuer le trafic dans l'agglomération en évitant les secteurs urbanisés
- Assurer la sécurité et la qualité de vie des riverains dans les centres
- Diminuer le trafic de transit dans les lieux de vie.

Objectif particulier : gérer de manière cohérente les flux de/vers le Complexe Sud et plus précisément le trafic entrant dans le Complexe via la route de Sion, et le trafic sortant en direction de Muraz et du nord-ouest de Sierre.

Description de la mesure

Après le giratoire des Platanes et le nouveau pont Beaulieu, la connexion Ouest est le dernier segment à réaliser pour renforcer l'Avenue Sud-Ouest. La connexion Ouest offrira une liaison performante entre l'Avenue Sud-Ouest et l'Avenue Nord et rendra l'accès au parking public Beaulieu qui sera ainsi valorisé dans sa fonction de dépose des véhicules à la porte ouest du centre-ville. La connexion Ouest sera composée des éléments suivants :

- La place Beaulieu : voie routière en tant qu'élément de l'Avenue Sud-Ouest, et place publique urbaine, conviviale, avec quelques terrasses.
- L'avenue du Marché servira de raccord routier avec l'Avenue Nord. Elle sera totalement réaménagée pour accueillir une circulation à double sens et délimitée par deux nouveaux giratoires : l'un, place Beaulieu, et l'autre à l'intersection de l'avenue du Marché avec la route de Sion et l'avenue des Alpes.
- La section concernée de l'avenue des Alpes sera mise en double sens, complétant ainsi le principe de la maille Nord.
- Le sens de la circulation sera inversé sur la rue du Temple et le transit entre l'avenue des Alpes et la place Beaulieu par l'avenue Mercier de Molin ne sera plus possible.

La circulation des lignes de bus d'agglomération 1 (Ile Falcon - Sierre - Chalais ou Noës) et 2 (Clinique - Sierre - Muraz) sera assurée en coordination avec le nouveau schéma de circulation, notamment au niveau des carrefours Mercier de Molin et du Marché (nouveau giratoire).

EVALUATION

Opportunité

Cette mesure est un point particulier (Avenue sud-ouest de la connexion ouest) du réaménagement du centre-ville de Sierre, dans le cadre du projet "Sierre se transforme".

Le chantier de la connexion Ouest ne permettra plus d'accéder à l'esplanade de la Gare par la place Beaulieu puis l'avenue Général-Guisan. La connexion Ouest devra donc être réalisée après la mise en service du pont Beaulieu et de la rampe routière vers la gare, mais également après l'aménagement de la maille Nord.

Cette mesure permet à la place Beaulieu et à l'avenue du Marché de retrouver une continuité dans l'axe naturel du cours de la Monderèche comme c'était le cas autrefois. Cette mesure participe à guider le trafic touristique vers le parking du complexe sud afin de favoriser la multimodalité.

Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :

- amélioration de la circulation des bus
- guidage des voitures sur un réseau routier cohérent
- modification des conditions d'accès au centre-ville
- encouragement à l'intermodalité

CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :

- coordination des secteurs bâtis (Complexe Sud) avec le système de transports publics (nouvelle gare routière)
- amélioration de la qualité des espaces publics avec le réaménagement de la place Beaulieu : place publique urbaine, conviviale, avec terrasses

CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :

- modification en profondeur de la hiérarchie du réseau routier en centre-ville

CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :

- réduction des émissions de polluants atmosphériques et de CO2 au centre-ville
- revitalisation de la Monderèche par la remontée et l'élargissement du fond du canal

Degré de maturité : 2

Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : Projet "Sierre se transforme" et son instrument de planification le Plan directeur d'aménagement et d'urbanisation du centre-ville (document évolutif).

REALISATION

Calendrier de mise en œuvre

Date prévue du début des travaux : 2022
Date prévue de la mise en service : 2023

Calendrier de remise de l'avant-projet

2016 : avant-projet et devis
2017-2018 : dossier de mise à l'enquête et projet

Coûts

Coûts estimés : CHF 7 200 000.- HT

Financement

Part fédérale : selon décision de la Confédération
Solde : Commune